





### Un diagnostic complet et transparent est indispensable !

Avant de négocier, il faut connaître la réalité des situations.

La CFDT demandera donc une cartographie précise des filières, des métiers et des populations concernées, avec notamment :

- les effectifs par métier
- l'âge moyen et l'âge médian
- la répartition des salariés de 50 à 54 ans, 55 à 59 ans et 60 à 64 ans
- les embauches, départs, promotions et rémunérations par tranche d'âge
- l'accès réel à la formation
- la part des seniors parmi les tuteurs, maîtres d'apprentissage et référents métiers
- les arrêts maladie, accidents du travail et maladies professionnelles par groupe d'âge
- les demandes d'adaptation de poste
- l'exposition aux facteurs de pénibilité
- les postes déjà identifiés comme sensibles ou faisant l'objet d'actions correctives

Pour la CFDT, le diagnostic ne doit pas être une simple formalité. Il doit permettre d'identifier les métiers les plus exposés, les parcours les plus difficiles et les situations d'usure professionnelle.

## Les priorités que portera la CFDT

- 1 | Maintien dans l'emploi**  
Adapter les postes, prévenir l'usure professionnelle, mieux prendre en compte la santé, la charge de travail et la pénibilité.
- 2 | Aménagement des fins de carrière**  
Rendre la retraite progressive, le temps partiel senior et l'adaptation des missions plus accessibles, lisibles et sécurisés. Déployer largement au sein de Framatome un accord lié au compte anticipé de fin de carrière (CAFC)
- 3 | Entretiens renforcés**  
Mettre en place un entretien renforcé dès 45 ans, quel que soit le niveau d'ancienneté, puis un entretien spécifique dans les deux années précédant le 60<sup>e</sup> anniversaire.
- 4 | Formation et évolution professionnelle**  
Garantir l'accès à la formation pour les salariés de 50 à 54 ans, 55 à 59 ans et 60 à 64 ans, en distinguant adaptation au poste et développement des compétences.
- 5 | Transmission des savoirs**  
Reconnaître et valoriser le rôle des salariés expérimentés dans le tutorat, le mentorat, l'accompagnement des nouveaux embauchés et la sécurisation des savoir-faire.

**Travailler plus longtemps ne doit pas se traduire par une dégradation des conditions de travail.**

La CFDT sera au rendez-vous avec une exigence simple : obtenir des droits nouveaux et des mesures concrètes pour les salariés expérimentés, mais aussi pour toutes celles et ceux qui construiront demain leur seconde partie de carrière chez Framatome.